



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

CCAS D' OBERHAUSBERGEN

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-216703439-20240208-ROB_CCAS-BF

TABLE DES MATIÈRES

Contenu

Préambule	1
Rétrospective budgétaire 2018 -2023	2
A. Recettes de fonctionnement	3
B. Dépenses de fonctionnement	4
Orientations budgétaires 2024	6

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-216703439-20240208-ROB_CCAS-BF

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Préambule

La loi NOTRe apporte quelques nouveautés au débat d'orientation budgétaire (DOB).

Jusqu'à présent, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, il était obligatoire d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget. La convocation devait comporter une note explicative permettant d'éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires préalablement à ce débat et au vote du budget. Toutefois la législation ne précisait pas la forme que devait revêtir cette note de synthèse, une grande liberté était donc laissée à l'exécutif et aux services de la collectivité. En outre, aucune délibération n'était exigée pour prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

C'est pourquoi, l'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux. A noter que l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire(ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Enfin, il est à noter que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le contenu du ROB

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. En outre, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le ROB doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Rétrospective budgétaire 2018 - 2023

Pour rappel les budgets primitifs 2018 à 2023 se composaient comme suit :

BUDGET PRIMITIF		
	Dépenses	Recettes
2018	27 383 €	27 383 €
2019	30 577 €	30 577 €
2020	25 025 €	25 025 €
2021	29 950 €	29 950 €
2022	30 653.73 €	30 653.73 €
2023	45 681.93 €	45 681.93 €

Analyse rétrospective 2018 – 2023 du budget du CCAS :

COMPTE ADMINISTRATIF			
	Dépenses	Recettes	Résultat
2018	19 006.24 €	27 383.46 €	8 377.22 €
2019	19 876.63 €	24 762,22 €	4 885,59 €
2020	15 079.09 €	25 025.59 €	9 946.50 €
2021	21 302.77 €	31 956 .50 €	10 653 76 €
2022	20 200.00 €	30 653.73 €	10 453.73 €
2023*	24 202.11 €	45 453.73 €	21 251.62 €

*Chiffre restant à confirmer par la Trésorerie

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

A. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement composées :

1. De la subvention communale :

2018	2019	2020	2021	2022	2023
16 000 €	16 000 €	20 000 €	22 000 €	20 000 €	35 000 €

2. De recettes diverses (dons, etc...):

2018	2019	2020	2021	2022	2023
0.00 €	0.00 €	140.00 €* *Cours d'informatique	10.00 €	0.00 €	271.80 €** **Mandats annulés des exercices antérieurs

3. De l'excédent de fonctionnement de l'année N-1 :

2018	2019	2020	2021	2022
11 383.46 €	8 377.22 €	9 946.50 €	10 653 76 €	10 181.93 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

B. Dépenses de fonctionnement

1. Séniors :

Les principales dépenses de fonctionnement du CCAS sont liées aux activités en faveur des séniors :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Portage de repas	1798.00 €	1 476.00 €	1 455.00 €	2 400.00 €	1 955.00 €	1 862.00 €
Fêtes et cérémonies*	13 427.73 €	13 843.41 €	10 131.22 €	15 495.00 €	15 486.17 €	18 088.81 €
Cours d'informatique	N/A	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Navette sénior	N/A	N/A	225.72 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Anniversaires séniors	N/A	N/A	N/A	995.76 €	956.16 €	825.00 €
Club des Séniors	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	357.17 €
Total des dépenses	15 225.73 €	16 919.41 €	11 811.94 €	18 890.76 €	18 397.33 €	21 132.98 €
% des dépenses totales	80.11 %	85.12 %	78.33 %	88.67 %	91.08 %	87.32 %

*Comprend : le colis de Noël, le repas de Noël (traiteur, boissons, gâteaux, frais de personnel tel que SIAP et régisseur...)

2. Secours d'urgence :

On constate en 2023 une nette augmentation du montant des dépenses relatives aux secours d'urgence liée à une augmentation du nombre de demandes.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Secours financiers	1 928.09 €	989.22 €	2 358.02 €	501.42 €	300.00 €	1 322.66 €
Bons alimentaire	1 044.95 €	513.11 €	529.47 €	134.09 €	199.77 €	389.27 €
Cartes cadeau	245.00 €	350.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses	3 218.04 €	1 852.33 €	2 887.49 €	635.51 €	499.77 €	1 711.93 €
% des dépenses totales	16.93 %	9.32 %	19.15 %	2.98 %	2.47 %	7.07 %

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

3. Divers :

Les dépenses diverses 2023 comprennent notamment :

- Les cotisations URSSAF ;
- Les abonnements concernant la documentation générale et technique ;
- Les frais liés au logiciel du CCAS ;
- L'achat de t-shirt à l'occasion du « Relais pour la Vie » organisé par la Ligue contre le Cancer.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant des dépenses	562.47 €	1 104.89 €	379.66 € *	1 776.50 €	1 302.90 €	1 357.20 €
% des dépenses totales	2.96 %	5.56 %	2.52 %	8.34 %	6.45 %	5.61 %

*Ne comprend pas les frais liés au logiciel métier, facturés par erreur à la commune.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Orientations budgétaires 2024

1. Recettes de fonctionnement :

Les recettes seront composées :

- de la subvention communale ;
- de la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023.

2. Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses seront composées principalement :

- des frais liés à la fête de Noël et aux anniversaires séniors ;
- de la participation financière du CCAS au portage de repas de l'ABRAPA à destination des séniors ;
- des frais liés au fonctionnement du club des séniors ;
- des secours financiers ;
- des frais liés au logiciel du CCAS ;
- des dépenses liées à des actions menées ponctuellement par le CCAS en 2024 ;
- Achat de matériel informatique.



Cécile DELATTRE,
Présidente